

AMAP LE CLION

Ferme de l'Anfrenière

Contrat 2022 –Pâtes et farine

En tant qu'agriculteur, nos engagements pour répondre aux objectifs de l'AMAP :

Pour maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine :

- Cultiver selon la charte de l'agriculture biologique (*certifié par Certipaq-Bio, FR-BIO-09*)
- Multiplier et conserver des variétés de blé de pays
- Faire moudre notre production par un meunier voisin (*Joseph Gendronneau, à Saint-Lumine-de-Coutais*)
- Utiliser du sel du marais de Bourgneuf (*Daniel Robard, Bourgneuf-en-Retz*)

Pour mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes :

- Livrer le jeudi toutes les 3 semaines entre 17h00 et 19h30 les produits commandés par les AMAPiens
- Limiter géographiquement nos ventes autour de la ferme (*Pays de Retz et alentours*)
- Avoir un minimum de commande de 50€ pour un contrat de 6 mois

Pour permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits :

- Répondre aux questions des AMAPiens concernant la qualité des pâtes et l'origine des produits proposés
- Etre en mesure d'expliquer le prix des produits proposés en relation avec les coûts de fabrication

Pour établir un lien privilégié entre le producteur et les consommateurs :

- Informer régulièrement sur le travail à la ferme (*discussion, plan d'assolement, photos*)
- Proposer une visite de la ferme chaque année et une participation aux travaux (*désherbage, sélection, battages*)
- Être présent minimum 1 livraison sur 2 lors de la vente de nos produits pour permettre la discussion avec nos AMAPiens

Signature du producteur

EARL Ferme de l'Anfrenière

44680, Saint-Mars-de-Coutais

SIRET : 352 030 613 00017

En tant qu'adhérent à l'AMAP, ma contribution pour accompagner le producteur :

- Payer une avance trimestrielle sur mes prévisions de commandes au producteur pour faire face à ses besoins de trésorerie (Les chèques seront à établir à l'ordre de l'**EARL FERME DE L'ANFRENIERE**).
- Commander à l'avance :
 - Si possible en retournant numériquement mon tableau de commande à bruleannesolene@yahoo.fr imprimant et complétant ce même tableau en format papier à rendre à Anne Solène Reculeau
- Venir chercher le mardi toutes les 3 semaines en acceptant que les produits non récupérés ne soient pas remboursés.

- Accepter les désagréments liés aux aléas de l'agriculture biologique (climat, maladies, adventices, ravageurs...).
- Accepter les désagréments liés à notre travail artisanal (coupures exceptionnelles de production...)
- Remettre ce contrat d'engagement signé à une personne de la ferme ou à Anne Solène Reculeau lors de la période de renouvellement propre à l'AMAP.

Nom et Prénom : Fait à
le.....

Adresse postale :
.....

Signature de l'AMAPien

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :